



Guéret, le 31 mars 2023

Lettre ouverte aux Professeurs des Ecoles de la Creuse.

Cher.es professeurs, cher.es collègues,

Nous, élu.es, parents de la FCPE, DDEN, syndicats de la Creuse souhaitons vous apporter quelques informations concernant les suites du mouvement qui est né dans le cadre de la Carte scolaire 2023.

Que ce soit en Creuse, en Haute-Vienne ou en Corrèze, les suppressions de postes ont cette année mobilisé de nombreuses communautés éducatives.

Les syndicats (CGT, FO, FSU, SGEN, UNSA) des trois départements du Limousin se sont rencontrés pour mettre en place des actions au niveau académique. Ils se sont adressés à la Rectrice pour lui demander une clarté totale sur l'utilisation des postes enseignants. Vous trouverez ce courrier sur le lien suivant : [https://api.23.snuipp.fr/IMG/pdf/2023\\_03\\_22\\_lettre\\_ouverte\\_a\\_mme\\_la\\_rectrice.pdf](https://api.23.snuipp.fr/IMG/pdf/2023_03_22_lettre_ouverte_a_mme_la_rectrice.pdf)

L'intersyndicale vous proposera également de participer à partir de la rentrée des vacances de printemps au recensement précis des absences non remplacées en utilisant un compteur commun pour nos trois départements. Une consigne commune concernant le remplacement sera également donnée : demander aux parents de garder leurs enfants dès la première journée en cas d'absence prévisible, et dès la deuxième en cas d'absence imprévisible. Le but de cette action est double : ne plus subir ces absences non-remplacées qui dégradent nos conditions de travail et nuisent à la réussite des élèves et chiffrer les besoins en moyens de remplacement en recensant précisément les absences non remplacées. Nous vous engageons à mettre en place collectivement cette consigne.

Comme vous le savez peut-être nous avons demandé collectivement au Ministre Pap Ndiaye de se déplacer en Creuse pour constater certaines réalités de notre territoire. A ce jour nous sommes toujours sans réponse de sa part. Cette absence de réponse constitue pour nous une forme de mépris que nous dénonçons. Nous le relancerons une dernière fois, mais nous envisageons d'ores et déjà un déplacement à Paris afin qu'une délégation d'enseignants, de représentants syndicaux, d'élus et de parents soit reçue au ministère, nous souhaitons également être entendus par les chambres parlementaires.

Notre objectif commun est de préserver un maillage des écoles en proximité sans que cela ne se fasse au détriment de la qualité. Les spécificités des départements ruraux, comme le nôtre, ne sont pas prises en compte par le ministère de l'Éducation nationale. Il existe des pondérations pour les zones d'éducation prioritaires ou pour les zones de montagne mais rien n'est fait pour les zones hyper rurales qui ont des réalités bien spécifiques et qui sont par nature « consommatrices de moyens ».

La baisse démographique est une réalité, et nous avons de fortes raisons de penser que les années à venir risquent d'entraîner de nouvelles suppressions de postes. Aussi, si nous ne voulons pas assister à la fermeture de nos classes et écoles les unes après les autres et à la mise en place de « déserts éducatifs », nous devons obtenir de la part du ministère la prise en compte des zones hyper-rurales. La seule alternative proposée par le Ministère à ces fermetures

est aujourd'hui la dégradation des conditions de remplacement et de suivi des élèves à besoins éducatifs particuliers. Cela ne satisfait personne et les premiers à en faire les frais sont les élèves et les professeurs.

Si nous n'excluons aucune action dans le court terme (les organisations syndicales ont boycotté le CSA Académique ce lundi 27 mars pour dénoncer notamment la baisse des moyens alloués à l'Académie), notre démarche doit aussi s'inscrire dans un temps long afin que d'éventuelles promesses viennent bien se concrétiser dans le budget de l'Etat, dans la création de postes pérennes pour notre département ET dans la garantie apportée que tous les postes du département puissent être pourvus par des personnels formés sous statut de la Fonction Publique. Cela passera par la mise en place d'une reconnaissance véritable des zones hyper-rurales inscrite dans le Code de l'éducation, par l'augmentation du nombre de postes d'enseignants débutants octroyé à notre académie et par l'ouverture des possibilités de mutations.

Vous pouvez compter sur notre engagement collectif pour défendre une Ecole Publique ambitieuse en Creuse.

Les organisations syndicales CGT Educ'action 23, FNEC-FP-FO 23, SE-UNSA 23, SNUipp-FSU 23

Les DDEN de la Creuse,

La FCPE de la Creuse

Les Co-Présidents de l'AMAC

Le Président de l'AMR